Saint-Cloud
L'OFFICIEL
Recueil des textes officiels de la ville • juillet 2014/n°163

SOMMAIRE

- Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 12 juin 2014 pages 1 à 11
- Actes d'urbanisme page 12
- État civil page 13
- Qualité de l'eau page 14

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 12 JUIN 2014
sous la présidence d'Éric Berdoati, maire
COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Appel : 32 élus sont présents. Les trois élus absents ont donné pouvoir : *Anne COVO à Brigitte PINAULDT ; Élisabeth CALGARO à Aymeric LHERMITTE et Agathe BONNIN à Pierre CAZENEUVE.*

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du **15 mai 2014** est adopté à l'unanimité.

Damien RICHARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance. (Délibération n° 90)

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des **21 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés de travaux et missions consécutives (8 décisions) :

- Marché pour divers travaux de rénovation à l'école maternelle des Coteaux.

- Contrat de travaux pour la réfection des sanitaires de la cour arrière de l'école élémentaire de Montretout.

- Ravalement de façades (lots 1 à 3) à l'école maternelle du Centre et à l'école maternelle du Val d'Or.

- Marché de mise en peinture du mobilier urbain.

- Marché de signalisation horizontale des voies et annexes.

- Avenant n° 1 au lot n° 1 (maçonnerie-démolition) du marché pour la réhabilitation du mur du jardin des Tourneroches.

- Avenant n° 3 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de CVC (chauffage/ventilation/climatisation) de la ville.

- Mission de contrôle technique pour l'installation d'un système de contrôle climatique dans la réserve principale du musée.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (7 décisions) :

- Étude de faisabilité commerciale du marché de Montretout.

- Avenant n° 3 au lot n° 5 (signalisation de police) du marché pour la fourniture et la livraison de petit mobilier urbain.

- Marché pour l'achat de fournitures scolaires et de travaux manuels.

- Avenant n° 2 au lot n° 2 du marché pour la réalisation, l'impression de publications municipales et la régie publicitaire.

- Avenant n° 1 au contrat d'abonnement Machine To Machine avec la société France Télécom.

- Location d'une partie de l'hippodrome pour le Forum des associations samedi 6 septembre 2014.

- Mise à disposition d'animations dans le cadre de la manifestation des Familiades du 22 juin 2014.

Affaires juridiques et domaniales (5 décisions) :

- Autorisation d'occupation temporaire du parking situé à l'angle des rues Dailly et Chevrillon par le commissariat de police.

- Autorisation d'occupation temporaire du 19, rue du Mont-Valérien.

- Prêt d'une œuvre de la ville de Reims pour l'exposition Gaston La Touche au musée des Avelines du 16 octobre 2014 au 1er mars 2015.

- Contrat de vente de gaz par GDF SUEZ pour un logement au 4, rue des Écoles.

- Contrat d'assurance annulation pour le bal du 14 juillet.

Organisation de manifestations municipales (1 décision) :

- Deux ateliers intitulés « comptines-câlines » le 27 septembre 2014 à la médiathèque municipale.

COMMUNICATIONS

Éric BERDOATI, maire

Une délégation d'élus du **syndicat mixte ouvert d'études regroupant près de 200 collectivités** (Conseil régional d'île-de-France, Conseils généraux, EPCI et communes) ont rencontré ce matin le Premier ministre Manuel VALLS. Celui-ci s'est engagé à faire procéder à la **réécriture de l'article 12 sur la loi du Grand Paris.** Le Premier ministre doit adresser une lettre au président de Paris Métropole et aux élus concernés par la loi pour confirmer la nouvelle position du gouvernement. Si la réécriture de l'article 12 de la loi est confirmée et que le texte est ainsi amendé, cela constituerait une victoire qui permettrait d'envisager l'avenir avec plus de sérénité pour nos 124 communes.

Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports

À la suite d'une **rupture de canalisation d'eau** au niveau du **mail des écoles des Coteaux**, le parking du gymnase du **centre Saint-Exupéry** a été inondé et les cars de ramassage scolaire ne peuvent pas accéder dans l'immédiat. Les services de la Ville, la SEVESC et les sapeurs-pompiers sont remerciés pour leur intervention. Le maire précise qu'il s'agit de l'usure naturelle d'une canalisation et qu'il n'y a aucun lien avec les récents orages intervenus sur Saint-Cloud.

Du 15 juillet au 15 août, des **câbles électriques de haute tension vont être remplacés** par ERDF et RTE (Réseau de transport d'électricité) entre des postes situés à Puteaux et à Saint-Cloud. Des travaux seront effectués **boulevard de la République, rue du Camp Canadien, rue de Buzenval et rue de l'Avre** qui sera **fermée plusieurs semaines à la circulation, sauf pour les riverains.** Le maire précise que ces travaux sont la conséquence d'un sous dimensionnement du transport d'électricité pour alimenter une partie des communes de l'ouest parisien. Ils doivent permettre ainsi d'améliorer l'approvisionnement pour l'ensemble des villes.

Le **parking anciennement destiné aux élus place Charles-de-Gaulle** est désormais ouvert au public. Six places de stationnement y sont aménagées. Des places destinées aux vélos seront prévues. Une aire de stationnement pour les deux roues motorisés a également été mise en place.

Éric SEYNAVE, maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique

Activité de l'Espace Emploi en mai :

- Le taux de chômage est en légère baisse : 7,69 % contre 8 % en début d'année grâce au travail effectué par le service auquel il faut rendre hommage.

- 180 personnes environ ont participé à la **demi-journée de recrutement / formation organi-**

sée par l'Espace Emploi et BVA à l'ECLA. 27 candidats ont été retenus pour la mission proposée. Ils seront à nouveau contactés pour de prochaines missions. D'autres sessions ont été proposées par Active Présence et par Mobipel.

- Près de 100 demandeurs d'emploi cadres ont assisté à la manifestation « **Cap vers la création d'entreprise** » **organisée par Cœur de Seine à l'hôtel de ville le 5 juin.** Une conférence réunissant les grands acteurs institutionnels des Hauts-de-Seine a été suivie des questions des demandeurs d'emploi. 50 % des participants étaient clodoaldiens, 10 % venaient de Garches et de Vaucresson, en partenariat avec le Pôle emploi cadres de Nanterre. Cette manifestation a connu un grand succès qui confirme l'alternative réelle que représente la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi.

■ **Le FPIC** (**Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des communes ou intercommunalités moins favorisées impacte Saint-Cloud et la Communauté d'agglomération Cœur de Seine. Ainsi pour Cœur de Seine, la participation exigée est de 3,6 millions d'euros au lieu de 2,1 millions d'euros précédemment. Le maire rappelle que le principe de la péréquation a été mis en place sous le gouvernement de François FILLON. À l'époque, le système ainsi établi a permis de baisser le montant prélevé sur le budget de la commune. En arrivant au pouvoir, le gouvernement socialiste a changé un critère. Il a remplacé le critère ancien qui était le potentiel fiscal des communes par un nouveau critère : celui de la richesse moyenne des habitants. Ce simple changement de critère a un effet terrible sur le budget de la commune et de Cœur de Seine. Compte tenu du fait qu'à Saint-Cloud la richesse moyenne par habitant est élevée, la péréquation est en forte progression.

Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce

■ La SEMAEST a été choisie pour mener **l'étude commerciale sur le marché autour des Avelines.** L'enquête a débuté hier auprès des commerçants, des habitants et des personnes fréquentant à la fois le marché et le quartier.

Brigitte PINAULDT, maire-adjoint en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse

Petite enfance *pour Anne COVO*

■ En raison du succès rencontré par le **lieu d'accueil parents-enfants La Boite aux Trésors** situé place de Lessay, un second accueil ouvrira ses portes **rue de l'Yser** du 19 juin au 4 juillet ; il reprendra ensuite son activité tous les jeudis entre 17 h et 19 h dès le 4 septembre.

■ La **Fête des mères** s'est tenue au Carré le 24 mai : 26 mamans ont reçu la médaille de la Famille nombreuse décernée par la Ville et 6 ont reçu la médaille de la Famille française. Mesdames BLANDIN et DRIDI de l'UDAF sont tout particulièrement remerciées pour leur présence fidèle chaque année, ainsi que le service de la Petite enfance pour l'organisation de cette cérémonie.

■ La **commission d'attribution des places en crèches** s'est déroulée le 15 mai en présence des élus membres de la commission ainsi que des directrices des établissements de petite enfance. **360 demandes ont été étudiées pour 187 places attribuées (52 %) : 98 places chez les bébés, 41 places chez les moyens et 48 places chez les grands.** Le service de la Petite enfance est une nouvelle fois remercié pour la rapidité avec laquelle les courriers ont été adressés aux familles à l'issue de la commission. Celles qui ont eu une proposition de place doivent confirmer leur acceptation par retour de courrier.

Éducation

■ Le **dossier périscolaire** est téléchargeable sur le site de la Ville depuis le 3 juin et est à disposition des familles au PEEJ ainsi qu'à l'accueil de la mairie. La date limite de dépôt au Guichet unique a été fixée au 17 juin. Il inclut cette année toutes les activités périscolaires et extrascolaires mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Les retours sont plus nombreux que l'année dernière : au bout des trois premiers jours d'inscription, 337 dossiers sont parvenus contre 220 en 2013. Les agents du Guichet unique qui ont dû faire face à une grande affluence de parents sont remerciés.

■ La **réception des enseignants** est prévue le **24 juin à 18 h 30** dans la salle des mariages. Les fédérations de parents d'élèves y sont bien évidemment conviées. Les directeurs périscolaires sont également invités.

La **commission de dérogations scolaires** s'est tenue le 23 mai. Sur 76 demandes, 47 ont été accordées selon des critères opposables et objectifs, afin de préserver l'équilibre des effectifs scolaires.

Après le succès rencontré l'an passé, la **deuxième édition du Baby sit'dating** a lieu le **27 septembre au Carré.** Ce dispositif d'aide à la parentalité permet de mettre en relation des familles et des candidats à la garde d'enfants à domicile pendant une après-midi ; les familles réservent par Internet un créneau de trois-quarts d'heure pendant lequel elles rencontrent un certain nombre de candidats. Elles passent un contrat avec la personne de leur choix. Parallèlement, des aides à la rédaction de CV sont proposées aux candidats qui le souhaitent. Les inscriptions commencent à la rentrée prochaine et une campagne d'information démarre en juillet.

Les membres de la Caisse des écoles remercient vivement Marc CLIMAUD et les organisateurs de **TOUTOCOTO** pour la somme de **1100 €** qui a été allouée.

Florence GUIRAUD, maire-adjoint en charge des Services à la population (état-civil, affaires générales, élections)

Les personnes qui ont organisé les bureaux de vote (services des Affaires générales et Techniques), et celles qui ont participé à leur tenue lors des **élections européennes du 25 mai** (présidents, vice-présidents, assesseurs et scrutateurs), de toute tendance politique, sont vivement remerciées. Il faut souligner l'appui des secrétaires et secrétaires suppléants, associés à ces remerciements, qui apportent leurs conseils avisés en cas de difficultés. Une petite réception sera organisée à l'intention des présidents, présidents suppléants et assesseurs.

Abdel-Ilah AZMI, maire-adjoint en charge de l'Urbanisme

Nombre de Clodoaldiens font part au service de l'Urbanisme de la mairie de **faits qui relèvent du domaine privé et non du Code de l'urbanisme.** Ils sont invités à prendre contact avec les **conciliateurs de justice bénévoles** qui reçoivent à l'hôtel de ville au 01 47 71 53 51. Il leur est également conseillé de se rapprocher de **l'Agence départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL 92)** qui a vocation à offrir aux Alto-séquanais un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux)

Les travaux d'été d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux auront lieu en juillet dans les établissements scolaires et en août dans les crèches et haltes-jeux.

Le service Bâtiment prépare l'estimation des **projets de travaux d'investissement de la mandature** (culture, sports, petite enfance, éducation et jeunesse).

Les **ateliers municipaux** assurent l'entretien régulier des bâtiments communaux. Ils sont appelés à intervenir sur différents chantiers en menuiserie, serrurerie, peinture et électricité.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie à la **Clinique du Val d'Or** le 21 mai. Demain elle se rend sur le site du Domaine consacré à la course Red Bull Caisses à savon.

Une deuxième réunion du **syndicat intercommunal du cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis** a eu lieu le 3 juin. Après une visite technique du cimetière, des orientations devront être prises à l'automne concernant de lourds investissements pour la mise aux normes du Crématorium.

Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture

Les 3 Pierrots : On a enregistré pour le mois de mai un taux de fréquentation de 74 % pour les spectacles et 5313 entrées au cinéma (+ 5 % par rapport à mai 2013). Hier soir, 250 personnes étaient présentes à la revue de saison qui a connu un vif succès ainsi que le spectacle donné ensuite par Marcel AMONT. **En raison des travaux, les séances de cinéma seront interrompues à compter du mardi 17 juin.**

Médiathèque : Concert pour guitare, trompette et contrebasse samedi 14 juin à 16h.

Musée des Avelines :

- La Nuit des Musées du samedi 17 mai 2014 a attiré un public venu en nombre grâce à une programmation de qualité et à une médiatisation nationale.

- Le musée a accueilli près de 1900 visiteurs au mois de mai pour **l'exposition *Traits d'union***. Les œuvres de Nicolas HENRY et Floriane de LASSÉE exposées dans le jardin des Avelines sont très appréciées des visiteurs. De nombreuses classes sont reçues (maternelles, CP, CE1). Les prochains événements autour de l'exposition *Traits d'union :*

samedi 14 juin à 16 h 30, conférence *Photographie contemporaine, mode d'emploi par* Élisabeth COUTURIER (entrée libre) ; samedi 28 juin à 16 h 30, concert piano et violon *Un regard japonais sur la musique* par Yuri KURODA et Keiko KURACHI (entrée libre) ; dimanche 29 juin de 15 h à 17 h : rencontre avec Floriane de Lassée et Nicolas Henry (entrée libre).

- **Le dispositif « La classe et l'œuvre »** a été une vraie réussite. Le projet est né d'un partenariat entre le ministère de la Culture et l'Éducation nationale en faveur de l'éducation artistique et culturelle. L'objectif principal est de permettre aux élèves de s'approprier le patrimoine commun local et de participer à sa transmission dans la forme d'expression de leur choix en créant une « œuvre », qui a été exposée durant la Nuit des Musées. C'est la deuxième année que le musée participe à cette opération. Cette année, il a travaillé avec une classe de CM1 de l'école du Centre. Le projet a consisté en la reconstitution en photographie de la scène de la « foire de Saint-Cloud », d'après le tableau d'Eugène FICHEL, magnifique toile du XIXe siècle représentant la célèbre fête de Saint-Cloud. La photo agrandie qui s'inspire de la composition du tableau est présentée au musée en regard du tableau jusqu'à début juillet.

- **Le projet pédagogique,** qui s'est déroulé entre mai et juin sur cinq séances de travail avec sept adolescents fréquentant l'Accueil jeunes, a été un très beau moment de rencontres et d'échanges sur la richesse et la variété des cultures. Chaque jeune a créé à partir de matériaux de récupération des objets représentant son histoire, ses origines, ses racines, ses centres d'intérêt. Le shooting a eu lieu samedi 7 juin. La présentation des photos a lieu le vendredi 27 juin à 17 h 30. Les photos sont exposées 15 jours dans la rotonde.

- **L'appel à souscription lancé par les Amis du musée pour l'acquisition d'un album de photographies du palais de Saint-Cloud** sous le Second Empire remporte un réel succès ; plus de trente souscripteurs ont apporté leur contribution à ce projet d'acquisition dont un don très important des Amis du Parc. Ils en sont chaleureusement remerciés. La souscription est toujours en cours et tous les dons sont les bienvenus.

Fête de la musique : samedi 21 juin

Parvis de l'hôtel de ville - 12 h :
concert de l'Harmonie de Courtrai ;

Musée des Avelines - 16 h : duos d'opéra
par Isabelle PHILIPPE et Jean-Michel SERENI ;

Le Carré - 16 h 30 : concerts des adhérents de l'ECLA et de leurs professeurs avec l'intervention de l'Harmonie de Courtrai ;

Auditorium du Conservatoire - 18 h :
œuvres pour quintette à vent et piano
et d'autres manifestations du vendredi
20 juin à partir de 19 h au dimanche 22 juin ;

Parvis de l'hôtel de ville - 18 h : concerts de musique jazz, latino, soul et de rock-funk.

Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation

Manifestations :

- **La course Red Bull Caisses à savon est organisée au Domaine national de 14 h à 18 h dimanche 15 juin** avec le soutien de la Ville. Plus de 30 000 spectateurs sont attendus.

- **Les Familiades** sont proposées **dimanche 22 juin à partir de 11 h au Pré Saint-Jean.**

- **Lundi 14 juillet, une cérémonie au monument aux Morts a lieu place Charles-de-Gaulle à 20 h,** suivie d'un vin d'honneur et de l'ouverture de la soirée avec **dîner et bal populaire.**

- **Le Forum des associations** est organisé **samedi 6 septembre,** dans le **hall de l'hippodrome à partir de 11 h.**

Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable

Le **pigeonnier du jardin de l'Avre** a subi quelques agressions ces dernières semaines avec des conséquences sur son fonctionnement. Le nombre de pigeons a fortement diminué (10 au lieu de 30). **Il est essentiel que ce lieu soit respecté et que les enfants soient sensibilisés à la protection de la faune en ville.** Ce dispositif permet en effet, à la fois de réduire les impacts provoqués par les pigeons mais aussi de maîtriser leur population et de leur offrir un habitat et une nourriture spécifiques adaptés (le nourrissage sauvage est proscrit).

La Ville mène actuellement, en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, **un diagnostic écologique sur le jardin de l'Avre et le parc Marie-Bonaparte.** Il s'agit d'étudier la possibilité de s'engager dans une démarche de gestion écologique pilote de ces espaces. Ce diagnostic s'achève en juin. **Le bilan de l'inventaire** ainsi qu'une **proposition de gestion écologique** seront rendus par la LPO en septembre prochain. Dans le cadre de ce projet, la Ville a bénéficié d'une subvention de 500 € d'ERDF.

Mardi 3 juin dernier a eu lieu la **remise des trophées Idées 92.** Ce concours, organisé par le Conseil général, est destiné à mettre en avant les actions innovantes menées par les différents acteurs du territoire en matière de développement durable (collectivités, entreprises et associations). À cette occasion, une conférence sur le gaspillage alimentaire a également été organisée. Le projet « Mamies Marmitons Marmelade », mené par Saint-Cloud et lauréat 2013 de ce trophée, a été mis en avant.

Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

Sécurité publique : On note une baisse sur les atteintes à la personne en mai-juin. Il n'y a pas d'aggravation significative en matière de cambriolages ; ceux-ci restent cependant la préoccupation majeure en termes de sécurité. Sept accidents ont été relevés en mai sur le territoire de la commune, dont cinq impliquant des deux roues.

Anciens combattants : Avec le soutien du Comité d'entente, une soixantaine d'élèves du collège Gounod ont eu l'honneur d'assister aux **cérémonies du D-Day pour le 70e anniversaire du débarquement.** 7 000 invités français et américains ont participé à la cérémonie du 6 juin, au cimetière américain de Colleville-sur-Mer. M. Joubert, professeur d'histoire-géographie, est remercié pour avoir fait bénéficier ses élèves de ce moment essentiel.

La population est invitée à la **cérémonie commémorant le 74e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle, le mercredi 18 juin 2014 à 18 h 30** square des Milons, rue du 18 juin. Des collégiens de Gounod, Verhaeren, Saint-Joseph, et les membres du Conseil municipal des jeunes sont attendus.

Mercredi 11 juin 2014, à 11 h, a été organisée place Charles-de-Gaulle la **cérémonie de passation de fonction entre l'adjudant-chef Christophe DA SILVA et l'adjudant Jean-Marie VALLADE,** sous la présidence du capitaine Julien CHEVANCE, commandant la 16e compagnie d'incendie. L'adjudant VALLADE reprend le commandement du centre de secours de Saint-Cloud. Cette manifestation, en présence du maire, d'élus de Saint-Cloud et de Garches, et des Clodoaldiens, a été très réussie.

Mireille GUEZENEC, conseiller délégué aux seniors

Les seniors sont sensibles aux manifestations proposées par la Ville et en remercient le maire et la municipalité.

Le **goûter de l'Amitié** organisé ce jour à Lelégard a permis aux résidents d'apprécier les rythmes antillais à la Maison du Parc tandis que ceux des pavillons Laval et Pasteur ont pu assister à des danses brésiliennes.

Un **safari photo** est proposé à nouveau au cours de l'été. Sur le thème des fleurs, il a lieu les **9, 17 et 22 juillet et les 7, 12 et 20 août.** Les places sont limitées et les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire rapidement. Les photos seront exposées durant la Semaine bleue.

L'Espace d'animation des Coteaux propose désormais une nouvelle activité : **la sophrologie.** Cet espace reste ouvert tout l'été, à l'exception de quelques jours fin juillet.

Une visite guidée de **l'exposition *Traits d'union* au musée des Avelines** a eu lieu le 5 juin ; une seconde visite est organisée demain.

Un repas pour les résidents est prévu vendredi 13 au foyer-logement Les Jours Heureux ; un **déjeuner dansant** à la guinguette du Martin Pêcheur est proposé **mercredi 18 juin.**

Mercredi 25 juin, **les enfants de l'accueil de loisirs maternel Fouilleuse et leurs parents** reçoivent les seniors pour la remise de **doudous,** confectionnés pendant l'année scolaire.

Le **projet de colonie à Tamié** est à l'étude.

Le **traditionnel spectacle de fin d'année offert aux seniors** a lieu **vendredi 5 décembre.**

Le **repas annuel de l'amitié** est prévu **samedi 13 décembre** au **restaurant municipal, rue des Écoles.**

Jean-Christophe PIERSON, conseiller délégué au Commerce et à l'artisanat

La tournée des **visites des commerçants** effectuée par le maire se poursuit. Le prochain **quartier visité est le quartier Centre/Village le 8 juillet.**

Deux nouveaux commerçants se sont installés. Le Conseil municipal leur souhaite beaucoup de réussite : **l'Hôtel Rythme, 100 rue de la Porte Jaune et Saint-Cloud Pneus Services, 147 avenue du Maréchal-Foch.**

La **Brocante du Centre** a lieu **dimanche 15 juin ; le cocktail Saint-Cloud Sourires** est organisé **jeudi 19 juin.** Les commerçants participeront à la Fête de la musique le 21 juin.

Damien RICHARD, conseiller délégué à la Jeunesse

La **commission d'attribution des Bourses Initiatives Jeunes** est destinée à cofinancer des projets portés par des groupes composés d'au moins un jeune Clodoaldien âgé de 16 à 25 ans. Lors de la réunion du 4 juin, quatre projets ont été retenus : trois de solidarité internationale et un projet musical (tournage de clip). Les jeunes intéressés pour déposer un dossier et connaître les modalités d'attribution de la bourse sont invités à se rapprocher du service Jeunesse. La prochaine commission se réunira à l'automne.

À propos du **projet artistique du groupe de collégiens de l'Accueil Jeunes** évoqué par l'adjoint en charge de la Culture, il convient de remercier les jeunes, les artistes, les animateurs de l'espace Jeune ainsi qu'Estelle Guichard pour leur implication dans ce projet. Les œuvres seront exposées à partir du 27 juin au musée des Avelines.

***Xavier BRUNSCHVICG** fait part de la disparition d'**Yvonne CAVAILLON**, doyenne des militantes de Saint-Cloud Rive Gauche, décédée quelques jours avant les élections européennes, à l'âge de 96 ans. Ce fut une « militante ardente de la construction européenne ». Elle avait côtoyé Jean MONNET dont elle avait gardé un souvenir très ému. Sa vie, pas toujours facile, a été extraordinaire. Née en Allemagne d'un père diplomate français et d'une mère austro-hongroise, elle a connu la montée du nazisme à Nuremberg. Elle a vécu en France pendant la guerre. Cette femme était toujours « radieuse, dynamique, volontaire ». Un hommage pourrait lui être rendu dans Saint-Cloud Magazine.*

***Éric BERDOATI** précise qu'Yvonne CAVAILLON était la doyenne du foyer-logement Les Jours Heureux. C'était « une figure locale » dont il fallait souligner la disparition.*

DÉLIBÉRATIONS

Mardi 10 juin, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les rapporteurs généraux de ces deux commissions, **Céline MARTIN, pour les Finances, et Nicolas PORTEIX pour les Travaux,** donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

ESPACE PUBLIC

Rapporteur : Dominique LEBRUN

Délibération n° 91 : Acquisition des parcelles AI 437, 439, 441, 448, 450, 452, 454 appartenant à la Société civile immobilière Franco-Suisse.

Ces parcelles en cours d'aménagement, d'une superficie de 583,90 m², situées 38-48 bis rue Gounod, sont inscrites dans le périmètre de l'emplacement réservé destiné à l'élargissement de la rue Gounod. Depuis décembre 2010, la SCI Franco-Suisse a fait part de son accord à la Ville pour procéder à leur cession gratuite, en échange d'un report des droits à construire sur la parcelle demeurant sa propriété. **Le Conseil municipal, unanime, approuve la rétrocession gratuite des parcelles cadastrées section AI 437, 439, 441, 448, 450, 452, 454 en vue de procéder à l'élargissement de la rue Gounod, conformément à l'emplacement réservé prévu au Plan local d'urbanisme.** Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer l'acte notarié. La signature de cet acte emportera l'intégration de la parcelle dans le domaine public routier de la Ville, sans qu'il soit nécessaire de passer par une procédure de classement.

URBANISME

Rapporteur : Abdel-llah AZMI

Délibération n° 92 : Obligation de déclaration préalable pour tout ravalement effectué sur le territoire de la commune.

Le décret du 27 février 2014 apporte certaines corrections au régime des autorisations d'urbanisme. Il pose, à l'article R. 421-2 du Code de l'urbanisme, le principe de la dispense de ces formalités pour les travaux de ravalement depuis le 1er avril 2014. Néanmoins, ce décret donne la

possibilité aux communes d'instituer sur leur territoire une exception à ce principe. **Le Conseil municipal, unanime, soucieux de vérifier la bonne insertion du projet dans son environnement, décide de soumettre à déclaration préalable toute opération de ravalement sur l'ensemble du territoire communal, en application du nouvel article R. 421-17-1 du Code de l'urbanisme.**

Délibération n° 93 : Dénomination de voie - rue des Avelines.

L'aménagement d'une nouvelle voie d'accès semi-piétonne, reliant la rue Gounod à la rue Joséphine, a été programmé dans le cadre de l'opération d'aménagement Gounod - Preschez-Joséphine. Il y est prévu la réalisation de 150 logements au sein de sept bâtiments. *En Commission des Finances, Pierre CAZENEUVE avait proposé de retenir le nom de Marcel WEINUM qui mit en place un réseau de jeunes résistants âgés de 14 à 18 ans dénommé « La Main Noire », en septembre 1940 à Strasbourg. La commission n'avait pas retenu cette proposition, estimant que cette personnalité n'avait pas de lien particulier avec Saint-Cloud.* **Le Conseil municipal décide majoritairement de dénommer la voie semi-piétonne reliant la rue Gounod à la rue Joséphine : rue des Avelines.**

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

Délibération n° 94 : Modification de la grille de tarifs des places à visibilité réduite pour les spectacles aux 3 Pierrots.

Les travaux qui se déroulent aux 3 Pierrots pendant l'été 2014 vont modifier la configuration de la salle Lino Ventura. De plus, le confort des strapontins n'est pas le même que celui des fauteuils. **En conséquence, le Conseil municipal, unanime, décide, dans le cadre des spectacles vivants, que les fauteuils situés en deçà des places F37, E35, D33, C29, et B25 vers le côté Jardin, et en deçà des places F38, E36, D34, C30, et B26 vers le côté Cour, bénéficient des tarifs applicables aux places à visibilité réduite. Il décide, dans le cadre des spectacles vivants, d'appliquer aux strapontins les tarifs de la catégorie immédiatement inférieure à celle fixée pour les fauteuils (pour le plein tarif et le tarif réduit)** en vertu de la délibération fixant la grille de tarifs des 3 Pierrots.

Délibération n° 95 : Mise en place d'un tarif unique de 5,50 € destiné aux jeunes âgés de moins de 14 ans pour les séances de cinéma 3D aux 3 Pierrots.

Depuis le 6 février 2014, les 3 Pierrots proposent un tarif unique de 4 € tous les jours, à toutes les séances, aux spectateurs de moins de 14 ans, en concordance avec la proposition de la Fédération nationale des cinémas français. Cette opération tarifaire attractive a pour but d'inciter le jeune public, enfants et adolescents, et indirectement la famille dans son ensemble, à se rendre davantage au cinéma. Dès lors, il convient aujourd'hui d'ajouter un nouveau tarif unique s'appliquant aux séances en 3D. **Le Conseil municipal, unanime, décide d'inclure dans la grille des tarifs cinéma des 3 Pierrots une catégorie « Tarif moins de 14 ans » pour les films en 3D, de 5,50 €.** Une pièce justifiant de l'âge de l'enfant sera exigée. *Cette somme prévoit le supplément de 1,50 € lié à la location des lunettes 3D.*

Délibération n° 96 : Autorisation de signature des contrats de cession de droits et des conventions de mise à disposition de salle pour les manifestations 2014/2015 aux 3 Pierrots.

Le nombre important de contrats de cession de droits et de conventions de mise à disposition de salle nécessite une procédure simplifiée facilitant la gestion de l'établissement. **Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué en charge de la Culture, à signer pour la saison 2014/2015 les contrats pour les spectacles, expositions et conférences organisés par la Ville aux 3 Pierrots, dans la limite des crédits inscrits au budget communal. Le maire, ou l'élu délégué en charge de la Culture, sont également habilités à signer les conventions de mise à disposition de salle, à titre gratuit ou onéreux.** En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du maire et de l'élu délégué en charge de la Culture, les contrats pourront être signés par un adjoint ou un conseiller municipal, agissant par délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

SPORTS ET ANIMATION

Rapporteur : Marc CLIMAUD

Délibération n° 97 : Adhésion à l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES).

Cette association permet aux élus d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'État et du mouvement sportif. Le montant annuel de la cotisation est fixé en fonction du nombre

d'habitants, soit 430 € pour la Ville. Afin de faire bénéficier la collectivité des échanges liés à cette association, **le Conseil municipal, unanime, décide l'adhésion de la ville à l'ANDES**, qui sera représentée par le maire-adjoint en charge du Pôle sportif.

Délibérations n° 98 et n° 99 : Demandes de subventions auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à solliciter le Conseil général, pour l'obtention d'une subvention pour :

- la Fête du 14 juillet qui revêt cette année un caractère exceptionnel ;

- le Noël des Tourneroches organisé le 16 décembre 2014, avec de nombreuses animations gratuites pour les enfants.

Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer chacune des conventions, entre le Conseil général et la Ville, qui précisent les conditions d'attribution des subventions.

FINANCES

Rapporteur : Éric SEYNAVE

Délibération n° 100 : Renouvellement de la Commission communale des impôts directs.

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, le mandat des membres de cette commission prend fin au moment du renouvellement du Conseil municipal. Sur proposition du maire, **il est décidé par 33 voix pour et 2 abstentions de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de 32 contribuables afin qu'il procède à la nomination des nouveaux commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) qui seront appelés à siéger au sein de la Commission communale des impôts directs.**

POLITIQUE EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

Rapporteur : Raphaël RADANNE

Délibération n° 101 : Rapport annuel 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission prévue par la loi, composée des représentants de la Ville, d'associations d'usagers et de représentants des personnes handicapées, dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. **Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.** Ce dossier rappelle le contexte général et présente le renouvellement des membres, le rôle de la CCAPH, les obligations réglementaires sur le bâti. Il dresse ensuite le bilan 2013 dans les trois domaines constitués par le patrimoine communal, la voirie communale et les logements ainsi que des actions culturelles et éducatives spécifiques. Conformément à la règlementation, il sera transmis au préfet.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : le maire

Délibération n° 102 : Création d'un emploi contractuel d'attaché territorial – chargé de communication.

Un emploi contractuel d'attaché territorial pour exercer les missions de chargé de communication avait été créé à compter du 1er juillet 2011, pour une durée légale de 3 ans, en raison de la spécificité du poste qui ne permettait pas, et ne permet toujours pas, le recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale. Cette période arrivant à expiration le 1er juillet 2014, le Conseil municipal, **à l'unanimité, décide de recréer cet emploi pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.** Les rémunérations (traitement et indemnités) seront basées sur le 1er échelon du grade d'attaché territorial (indice brut 379). Cet emploi continuera à être confié à l'agent en place qui donne pleinement satisfaction dans l'exercice de ses missions.

QUESTIONS DIVERSES

Xavier BRUNSCHVICG et Catherine NADO ont adressé au maire plusieurs questions écrites :

Police municipale et coordination avec les autres forces de sécurité

« Quels sont les effectifs et les moyens de la police municipale ? Quel est le rôle exact de la police municipale, quelles sont ses missions et quelle est sa complémentarité avec les autres forces de sécurité ou de prévention (police nationale, médiateurs, etc.) ? Plusieurs habitants nous ont signalé, la veille du passage des encombrants, que des camions de récupération circulent et éparpillent sur la chaussée les objets que les habitants veulent jeter. Serait-il possible que la police municipale intervienne non pour empêcher ces personnes de récupérer des objets mais pour que la récupération se fasse dans de bonnes conditions ? »

Olivier BERTHET souligne que la verbalisation des véhicules ne relève pas de la police municipale mais incombe aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP). La police municipale dispose de cinq agents, dont un chef de service, et est équipée d'un véhicule et de trois scooters. Il précise que son rôle est de prévenir et de surveiller ; elle n'a pas un rôle de répression, qui est uniquement du ressort de la police nationale. Les fonctions précises de la police municipale sont la gestion des objets trouvés, l'enlèvement de véhicules, la participation aux opérations de tranquillité vacances, les contrôles routiers en soutien à la police nationale, la surveillance des points école, la sécurisation des manifestations et des cérémonies. Dans le souci d'être continuellement sur le terrain, en lien étroit avec tous les gardiens d'immeubles et en contact permanent avec les habitants, la police municipale est très proche de la police nationale. La signature d'une convention entre la police nationale et la Ville facilite la transmission d'éléments et d'informations entre les agents des deux entités.

Collecte et tri des déchets

« Est-il possible, en particulier dans les zones pavillonnaires, de ne ramasser les poubelles qu'une fois tous les deux jours ? Cela permettrait de faire des économies. Pour faire des économies, il nous semble également indispensable d'harmoniser la collecte au niveau de la communauté de communes (Garches, Vaucresson, La Celle Saint-Cloud). À quoi sert l'intercommunalité si nous avons des modes de collecte différents ? Le tri sélectif n'est pas toujours respecté par les habitants. Il conviendrait de refaire des campagnes d'information et de sensibilisation. »

Dominique LEBRUN précise, en ce qui concerne l'harmonisation de la collecte des déchets entre Saint-Cloud, Garches et Vaucresson, que ce projet n'a pu être réalisé en raison de la disparité du tri sélectif opéré sur les trois communes et ce, tant au niveau des jours de collecte qu'au niveau des déchets verts. Ensuite, à propos du ramassage des ordures ménagères, le marché de délégation qui a débuté le 1er janvier 2013 pour cinq ans prévoit que la collecte est réalisée tous les jours. Un ramassage des ordures ménagères, tous les deux jours, dans les zones pavillonnaires a été évoqué mais la question s'est posée de savoir où entreposer les déchets pendant un ou deux jours pour les collectifs. De plus, selon les estimations, les économies réalisées dans ce cas ne seraient que de l'ordre de 120 ou de 130 000 euros, ce qui certes n'est pas négligeable, mais est en réalité très peu, comparé au budget d'environ 3 millions d'euros que représente la collecte des déchets sur la Ville. En matière de communication, des affiches rappelant aux Clodoaldiens la nécessité de réaliser un tri sélectif seront apposées dans les tous prochains jours sur les camions de ramassage. Des affiches seront également distribuées aux gardiens d'immeubles.

Xavier BRUNSCHVICG note que Garches effectue le ramassage de ses ordures ménagères tous les deux jours.

Stationnement payant

« Nous souhaiterions recevoir un bilan précis et détaillé de la généralisation du stationnement payant dans la ville. Certaines rues non payantes attirent de nombreux véhicules qui stationnent des jours entiers. Certains riverains de rues non payantes souhaitent maintenant que leur rue devienne payante de manière à pouvoir se garer. Quelle est la démarche à suivre ? Existe-t-il des modes de consultation de la population ? »

Dominique LEBRUN précise que si le stationnement payant n'a pas été généralisé sur la commune, c'est suite à la demande de nombreux riverains qui le revendiquent aujourd'hui. Le montant des recettes générées par le stationnement payant, mis en place il y a cinq ans, a été de 864 000 euros en 2013. Sur cette somme, on rémunère les agents et le délégataire. Le montant des amendes qui revient à la Ville ne s'est élevé l'an passé qu'à 386 000 euros. La ville possède une offre de stationnement de surface de 6 000 places. La moitié est payante et l'autre moitié est gratuite. L'extension de la zone payante demandée par les habitants sera examinée par la municipalité. Enfin, comme cela a été évoqué lors de la campagne des élections municipales, le zonage sera simplifié pour mieux répondre à l'attente des Clodoaldiens.

Éric BERDOATI tient à souligner deux points. Tout d'abord, le stationnement résident a été maintenu à 0,50 euros par jour, ce qui fait de Saint-Cloud l'une des villes les moins chères de France. Ensuite, sur la totalité des places de voirie que possède la ville en surface, seule la moitié est payante, ce qui ne constitue donc pas une généralisation du stationnement payant. Il tient enfin à préciser que l'instauration du stationnement payant n'a rien coûté à la Ville : sa mise en place, le marquage au sol et l'équipement en horodateurs ont été à la charge exclusive du délégataire. Il est important de rappeler qu'à ce jour le système est déficitaire.

Xavier BRUNSCHVICG invite la municipalité à communiquer davantage sur le stationnement payant dans Saint-Cloud Magazine.

Ascenseur de la gare de Saint-Cloud

« Cela fait des années que nous demandons qu'un ascenseur soit installé gare de Saint-Cloud, afin notamment de permettre aux personnes handicapées ou aux poussettes d'accéder à la gare. Qu'en est-il ? La SNCF, la Région Île-de-France et la Ville de Saint-Cloud se renvoient la responsabilité. Que s'est-il passé véritablement ? Est-il possible de relancer ce dossier ? »

Éric BERDOATI rappelle que la mise en accessibilité des gares est une compétence relevant du STIF et de la Région Île-de-France. Deux projets ont d'ailleurs été élaborés dès 2005 pour la mise en accessibilité de la gare du Val d'Or et de la gare principale. La gare du Val d'Or est une vraie réussite en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, bien qu'un problème de personnel inhérent à la SNCF ne permette pas une utilisation permanente des infrastructures. Pour ce qui est de la gare principale de Saint-Cloud, sa mise en accessibilité est également une réussite en ce qui concerne sa partie basse, côté rue Dailly, notamment en raison de l'installation d'un ascenseur. Pour sa partie haute en revanche, il devait y avoir un ascenseur, qui au final n'a pas été installé par la Région malgré les nombreuses interventions du maire auprès de Monsieur HUCHON. La Ville envisage donc la mise en place d'un escalier mécanique descendant, dont le montant pourrait avoisiner les 350 000 euros.

Xavier BRUNSCHVICG souhaite vivement que le maire reprenne les discussions avec la Région Île-de-France sur le dossier de l'ascenseur pour la partie haute de la gare principale.

Fermeture de la piscine, des 3 Pierrots et de la médiathèque en août

« Cette année encore, la piscine, les 3 Pierrots et la médiathèque seront fermés en août. Nous souhaitons que, pour les habitants présents à Saint-Cloud en août, soit parce qu'ils travaillent soit parce qu'ils ne peuvent pas partir en vacances, un minimum de services publics et d'animation soient assurés, notamment pour les enfants. »

Marc CLIMAUD note que le nombre d'utilisateurs de la piscine la dernière semaine d'août est moitié moindre que la dernière semaine de juillet. De plus, un grand nombre de Clodoaldiens est absent les trois premières semaines d'août. Par ailleurs, la vidange, les divers travaux et la remise en eau imposent une fermeture de 15 jours minimum. La période estivale, période la moins fréquentée de l'année, permet ainsi au personnel de cet établissement de prendre ses congés.

Éric BERDOATI précise que les quelques tentatives d'ouverture de la piscine durant l'été se sont soldées par des taux de fréquentation extrêmement bas. Cette constatation a conduit à mettre en perspective son entretien obligatoire avec les congés des agents. Il en va de même pour les 3 Pierrots où beaucoup de travaux sont prévus, ce qui empêche toute exploitation des lieux durant cette période.

Pierre CAZENEUVE s'interroge sur la possibilité de s'accorder avec des communes voisines pour l'ouverture de piscines durant le mois d'août. **Éric BERDOATI** répond que cette proposition est intéressante ; cependant, se pose la question de savoir quelle serait la commune qui fermerait sa piscine en juillet, là où la fréquentation est importante.

Xavier BRUNSCHVICG partage en partie l'opinion du maire mais reste sceptique sur la nécessité de fermer la piscine durant tout le mois d'août si les travaux de maintenance ne prennent que 15 jours. Il invite donc la municipalité à réfléchir de nouveau à cette question, persuadé qu'il serait possible de proposer des activités aux familles et à leurs enfants, qui ne partent pas en vacances durant l'été.

La séance débutée à 19 h 40 est levée à 21 h 40.

Signé le 18 juin 2014 Le maire

Éric BERDOATI

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 10 juillet 2014 à 21 h.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES

- 28 mai : 33, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (modification de la toiture et de la façade)
- 28 mai : 6, rue du docteur Desfossez (modification de façades)
- 10 juin : 12, avenue de Longchamp (réfection de toitures)
- 11 juin : 1, avenue de Fouilleuse (modification de façades)
- 12 juin : 50, rue Jacoulet (extension d'une maison individuelle)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- 19 mai : place de l'Église (travaux sur monument historique)
- 4 juin : 2, rue Ferdinand Chartier (extension d'une maison individuelle)
- 4 juin : 6, avenue de Nancy (extension d'une maison individuelle)
- 4 juin : 32-34, rue Henri-Regnault (extension d'une maison individuelle)
- 12 juin : 128, avenue Foch (extension d'une maison individuelle)
- 12 juin : 109, rue Tahère (changement de destination de locaux)

ÉTAT CIVIL

ACTES ENREGISTRÉS DU 7 AU 31 MAI 2014

NAISSANCES

Kimya Léchopier ▪ Gaspard Anssens ▪ Louis Le Henand Lagant ▪ Jules Bouvet ▪ Ethan Gire Quentin ▪ Aurélien Midrier ▪ Tristan Desjardins-Guihomat ▪ Gabin Lisse ▪ Blanche De Peyrelongue ▪ Héloise Glatt ▪ Noémie Hagai ▪ Carla-Marie Louazel ▪ Joséphine Normand ▪ Louis Mullier ▪ Aurélien Covo ▪ Maëlle Amblard ▪ Ellyn Vens ▪ Thibault Pasqual ▪ Baptiste Plumet ▪ Ayana Huet ▪ Lise Barrier ▪ Victor Bouchery ▪ Raphaël Marquet ▪ Alice du Boisberranger.

MARIAGES

Alexandra De Villelongue & Alexandre Auffret ▪ Nadège Leveque & Manuel Rico Rosado ▪ Anna Kiryluk & Grégory Cousin ▪ Anne-Flore d'Arras & Grégoire Hertz ▪ Sophie Gonzales de Linares & Paul de Feraudy ▪ Samira Djebari & Chokri Soudane.

DÉCÈS

Claude Euillet (72 ans) ▪ Michel Fouchet (76 ans) ▪ Guy Pannegeon (82 ans) ▪ Jean Mercier (82 ans) ▪ Marie Bouchet née Valentin (85 ans) ▪ Jacqueline Bourgeos (77 ans) ▪ Sylviane Béalon née Picard (86 ans) ▪ Paulette Baillard née Casajus (94 ans) ▪ Guy Gendarme de Bévotte (82 ans) ▪ Marjan Zerchot (100 ans) ▪ Louise Lormeau née Doré (100 ans) ▪ Yvonne Cavaillon née Weill (96 ans) ▪ Nicole Berberian née Haïtayan (71 ans) ▪ Jully Ajirent (50 ans) ▪ Nicholas Allen (65 ans) ▪ Marie Vaudin née Lagrange (90 ans) ▪ Pierre Saumet (90 ans).

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE MAI 2014 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy Sur Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micropollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,15	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,6	6,5 à 9*
Dureté (TH)	Français (F)	32	-
Magnésium	mg/l	9	-
Calcium	mg/l	112	-
Chlorure	mg/l	29	250*
Sulfates	mg/l	93	250*
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1*
Nitrites	mg/l	< 0,04	0,1
Nitrates	mg/l	17	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	<0,5	<0,5

Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)
**Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3) - Source : Tableau élaboré à partir des résultats de l'autocontrôle SEVESC en sortie d'usine.*

SAINT CLOUD

Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy, Directeur Territorial.
Coordination : Service Communication. **Mise en page : LUCIOLE** • juillet 2014. **Impression :** Imprimerie Moderne de l'Est.
Ce numéro a été imprimé avec des encres végétales sur du papier 100 % recyclé. Imprimerie certifiée ISO 14 001.